

Genève élargit les droits politiques des personnes étrangères



Photo: Lia / Voix d'Exils.

Interview du politologue Antoine Chollet

Dans le podcast d'aujourd'hui nous allons parler du droit de vote des personnes étrangères en nous intéressant à l'initiative « Une vie ici, une voix : renforçons la démocratie », qui a été adoptée par la population genevoise le 2 octobre dernier. Cette initiative permet à toute personne qui réside depuis au moins huit ans sur le territoire du canton de voter, d'élire ou d'être élue au niveau communal et cantonal. Son originalité est qu'elle ne fait aucune distinction entre les permis de séjour. Pour en parler, nous avons invité Antoine Chollet, politologue et maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Lausanne.

« Nous n'avons jamais eu la chance de voter »

À titre personnel, en tant que réfugié politique, je viens d'un pays où nous n'avons jamais eu la chance de voter.

C'est pourquoi, je pense que c'est un droit essentiel et aussi une grande responsabilité.

Il est donc nécessaire de permettre aux personnes étrangères, quel que soit leur permis, de voter en Suisse pour autant qu'elles résident sur le territoire depuis au moins 5 ans, au niveau communal ou cantonal.

Ainsi, nous avons la possibilité d'exercer nos droits politiques afin de nous sentir intégré.e.s et de participer aux décisions qui nous concernent toutes et tous.

En effet, il faut rappeler qu'un réfugié politique fuit son pays d'origine pour plusieurs raisons. Ce pays peut être par exemple abusif ou dictatorial. Par conséquent, ces personnes réfugiées n'ont jamais eu la chance de voter.

Dans ce contexte, le droit de vote est un bon outil d'expression qui n'existe dans aucun autre système politique que la démocratie. Je suis convaincu que le droit de vote dans le système démocratique helvétique permet de faire entendre la voix de la population tant suisse qu'étrangère.

Tsering Banjetsang

Membre de la rédaction vaudoise de Voix d'Exils